



Mairie de Saulzet-le-Froid

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES VERBAL

Séance du : 23/01/2021 à 10H30  
Lieu : Salle des Fêtes – Saulzet le Froid

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 19 janvier 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1) Convention de pâturage
- 2) Adressage des rues
- 3) Travaux de bâtiments
- 4) Travaux SIEG
- 5) Questions diverses

LES PARTICIPANTS	
Présents :	Patrick Pellissier, Gérard Beudonnat, Philippe Guittard, Jérémy Guittard, Carine Fontaine, Martine Chaumet, Colette Guilloud, Jérôme Pellissier, Céline Silberberg
Absents représentés :	Ophélie roux a donné pouvoir à Gérard Beudonnat Carine Gardet a donné pouvoir à Céline Silberberg
Absents non représentés :	-
Participants à la réunion :	-

---

✓ **Secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Silberberg Céline est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte

✓ **Approbation du compte rendu du 05 décembre 2020** : Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

---

**1. Convention de pâturage**

Ce dossier concerne l'établissement d'une convention de pâturage pour les parcelles ZM5 et ZM12, dites « l'estive de Pessade ». Monsieur le Maire explique que le Syndicat d'Estive de Saulzet le Froid a obtenu l'autorisation d'exploiter ces parcelles et propose au conseil municipal d'établir une convention pluriannuelle de pâturage entre la commune de Saulzet-le-Froid et le Syndicat d'Estive de Saulzet-le-Froid. Cette convention sera établie pour une durée de 5 ans avec reconduction tacite. Le montant du fermage après discussion sera fixé à 30 euros/Ha.

<b>Pour</b>	11
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	0

---

**2. Adressage des rues**

Les représentants de la commission voirie du conseil municipal ont rencontré le 08 décembre 2020 un représentant de La Poste qui propose un accompagnement pour la mise en place de l'adressage des rues de la commune. Cet accompagnement payant (environ 9000 euros au total) comprend les points suivants :

- Mise en place de réunions publiques d'information
- Aide dans le choix du nom des rues et de l'emplacement des numéros
- Entrée des données sur le site gouvernemental dédié
- Fourniture des numéros, plaques et poteaux

Par ailleurs un autre devis concernant la fourniture et la pose des plaques, numéros et poteaux a été demandé à une autre entreprise, qui propose ce service pour 8100 euros.

Une réunion de la commission voirie sera prochainement programmée afin de réfléchir sur ce que la commune peut faire par elle-même ou déléguer à une entreprise extérieure, et d'établir un agenda des différentes phases du projet. Il est à noter qu'un point important pour le conseil municipal est de faire participer les habitants de la commune dans le choix des noms des rues.

---

### 3. Travaux des bâtiments communaux

Un point est effectué par M le Maire sur les différents travaux en cours ou à prévoir concernant les bâtiments communaux. La commission « petit patrimoine » est en charge d'organiser et de coordonner ces travaux.

- Travaux de réhabilitation de la Mairie (travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR) : les travaux ont pris du retard, l'entreprise de maçonnerie qui avait été retenue n'ayant jamais commencé les travaux malgré de multiples relances. De nouvelles entreprises ont été contactées afin de proposer de nouveaux devis.
- Travaux sur le clocher (lucarne), l'ancienne école et le pignon du gîte : ces travaux ont été pris en compte dans une déclaration de sinistre suite à la tempête de novembre 2019. L'assurance a donné son aval pour les travaux, ils devraient être réalisés dès que le temps le permet.
- Travaux sur le clocher (fissures) : des demandes de devis à des entreprises spécialisées (travail en hauteur) sont prévues.

---

### 4. Travaux SIEG

Des interventions/extension du réseau électrique public ont été demandées. Une délibération est demandée pour chaque dossier afin que le SIEG puisse engager les travaux.

- Dossier de M Guittard Jérémy :

<b>Pour</b>	10
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	1

- Dossier de M Roux Lionel :

<b>Pour</b>	11
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	0

- Dossier de Mme Gardet Carine :

<b>Pour</b>	10
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	1

- Dossier de l'Auberge du Lac du Guéry :

<b>Pour</b>	0
<b>Contre</b>	11
<b>Abstention</b>	0

Pour ce dossier il faut noter que la demande concerne l'éclairage du parking de l'Auberge qui est sur du domaine privé et donc qui n'a pas lieu d'être.

---

## 5. Questions diverses

### Point 1 : Prochaines réunions

Une réunion du SMVVA concernant le contrat des 5 rivières aura lieu le lundi 25 janvier 2021 à 10h.

### Point 2 : Travaux communaux

Le support d'étrave du tracteur de la commune a cédé. Une réparation sommaire a été effectuée, une réparation plus pérenne a été prévue prochainement.

Une demande de devis pour du matériel de débroussaillage plus performant est à programmer d'ici la fin de l'hiver.

### Point 3 : Demande de réunion

Suite aux multiples demandes de devis prévues, une réunion préparatoire du budget a été demandée par certains membres du conseil municipal.

### Point 4 : Délibération non à l'ordre du jour

Une demande de signature de convention d'accès a été déposée le 22 janvier au soir. Cette convention sera entre la commune de Saulzet-le-Froid et M Salesse futur propriétaire du site Pessade Pleine Nature et autorise la commune à intervenir sur son terrain privé pour l'entretien et la réparation de l'éclairage public.

<b>Pour</b>	11
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	0

Point 5 : réponse à une lettre de doléance d'un collectif d'habitants de la commune

Suite à la réception par M le Maire et le conseil municipal d'une lettre de doléance abordant différents points, une lecture de cette lettre est faite. M le Maire a pris note des différents points, certains seront examinés lors d'un prochain conseil municipal ou en commissions, d'autres ont leurs réponses dans le bulletin édité cette semaine. M le Maire propose de recevoir un comité restreint de ce collectif en respectant les contraintes sanitaires actuelles afin de répondre au mieux.

